

Parc marin d'Iroise : «On ne se laissera pas manipuler»

En novembre 2007, Jean-Yves Cozan, conseiller général du canton d'Ouessant, déposait une requête au Conseil d'État afin de demander l'annulation du décret portant sur la création du Parc marin naturel d'Iroise. Sa requête vient d'être rejetée. Pour le Conseil d'État, le fait «que certaines informations n'aient pu être communiquées au public ne suffit pas à établir que la procédure d'enquête ait été irrégulière». La juridiction souligne, par ailleurs, qu'«un avis défavorable de la commission d'enquête n'empêche pas le gouvernement de prendre un décret, et ce, selon le code de l'environnement».

«Décision d'État absurde»

«Aberrant», pour Jean-Yves Cozan. «Cette argumentation ne tient pas debout. À quoi bon solliciter l'avis de la population si c'est pour passer en force ? Nous continuerons, à Ouessant, à nous opposer à cette décision d'État absurde». Et le conseiller général prévient: «Ouessant, c'est une poudrière affective. On ne se laissera pas manipuler, ce ne sont pas des fonctionnaires qui vont décider de nos styles de vies». Et de prendre pour exemple le dispositif de lutte contre le braconnage annoncé par le président du Parc Pierre Maille: «le Parc marin entend, notamment, assermenter des gardes. Soit. Mais ils ne mettront pas les pieds sur notre île. Quelle crédibilité apporter à cette décision alors qu'il y a quelques jours, un membre du comité de gestion a été pris la main dans le sac avec une pêche trop importante d'ormeaux. Tout ça n'est que mascarade».

Sarah Morio